



## **DECISION N° 05/D/MP/AT/2025 du 28/07/2025**

**PORANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT, EN PROCEDURE D'URGENCE, N° 02/AONO/R-CE/D-NK/C-DIBANG/CIPM/2025 DU 22/05/2025 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PISTE AGRICOLE SONG SO'O - LOG GWEM - RIVIERE MBILLA ET BRETELLE SONG NOUNGA - RIVIERE MBILLA (LOT1) ET DE CONSTRUCTION D'UN (01) BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A GBPS SOMBO (LOT2), DANS LA COMMUNE DIBANG, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE.**

**LE MAIRE,**

- Vu la constitution ;
- Vu la Loi N°2004/17 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;
- Vu la Loi N°2018 du 22 juillet 2018 fixant les règles applicables aux communes ;
- Vu la Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu la Loi N°2019 du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriale Décentralisées ;
- Vu la loi N°2023/019 du 19 Décembre 2023 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
- Vu le Décret N°77/091 du 25 mars 1997 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, Syndicats de Communes et établissements Communaux ;
- Vu le Décret N°2017/343 du 03 juillet 2017 portant nomination des Préfets ;
- Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ; et ses textes d'applications subséquents
- Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics, en ses dispositions non contraires au décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu l'Arrêté N°000003/A/MINDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints au Maire de la Commune de DIBANG à l'issu du scrutin du 09 février 2020 ;
- Vu l'Arrêté N°0204/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu la circulaire N°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant instructions relatives à l'Exécution des lois des Finances, au suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2024 ;

- Vu la décision municipale N°013/DM/CD/19 du 24 avril 2019 portant désignation du Secrétaire au sein de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de DIBANG ;
- Vu la décision N°00119/CAB/MINMAP du 26 mars 2024 portant nomination des présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu la Décision Municipale 025/DM/CD/24 du 30/04/2024 modifiant et complétant la décision Municipale N°025/DM/CD/24 du 16/02/2024 portant constatation de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de DIBANG ;
- Vu l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence, N°02/DC/R-CE/D-NK/C-DIBANG/CIPM/2025 du 22/05/2025, pour l'exécution des travaux de réhabilitation de la piste agricole SONG SO'O - LOG GWEM - RIVIERE MBILLA et bretelle SONG NOUNGA - RIVIERE MBILLA (lot 1) et de construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à GBPS SOMBO (lot 2), dans la commune de DIBANG, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre ;
- Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des marchés auprès de la commune de DIBANG, N° 2025/001//L/C-DIB/CIPM du 21/07/2025 ;

Considérant les nécessités de service.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Les soumissionnaires ci-après, ont été retenus pour l'exécution des travaux de réhabilitation de la piste agricole SONG SO'O - LOG GWEM - RIVIERE MBILLA et bretelle SONG NOUNGA - RIVIERE MBILLA (lot 1) et de construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à GBPS SOMBO (lot 2), dans la commune de DIBANG, département du Nyong et Kellé, Région du Centre, pour un délai d'exécution de trois (03) mois pour chacun des lots 1 et 2. Il s'agit de :

- ***Au titre du lot1*** (réhabilitation de la piste agricole SONG SO'O - LOG GWEM - RIVIERE MBILLA et bretelle SONG NOUNGA - RIVIERE MBILLA) : **COMPAGNIE DES EXPERTS ASSOCIES SARL (COMEXA)**, Tél : 677 82 21 88/696 60 33 32, NIU M 112015254666-A, pour le montant Toutes Taxes comprises de **22 993 576 FCFA** (Vingt-deux millions neuf cent quatre-vingt-treize mille cinq cent soixante-seize) ;
- ***Au titre du lot2*** (construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à GBPS SOMBO) : **ETS GYORGIO**, BP 1972 Yaoundé, NIU P 107214622438-W, Tél. 677 71 55 88 pour le montant Toutes Taxes comprises de **19 991 941 FCFA** (dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-onze mille neuf cent quarante un).

**Article 2** – La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

DIBANG, le 28/07/2025

**LE MAIRE**  
(Maitre d'Ouvrage)



BIKAY Véronique Eliane  
épouse KOME

**Ampliations :**

- PREFET/NYONG ET KELLE ;
- SOUS-PREFET/DIBANG ;
- MINMAP/DD- NYONG ET KELLE
- PRESIDENT/CIPM CA-DIBANG ;
- ARMP ;
- ADJUDICATAIRES ;

- AFFICHAGE/ARCHIVES/CHRONO